

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



## MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

oooooooooooooooooooooooooooo

### FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES



## RAPPORT ANNUEL DU FONGIP

## EXERCICE 2014

*Mai 2015*

Adresse : Immeuble Atryum Center, 1<sup>er</sup> Etage - Km 8, Route de Ouakam - Dakar ☎ 33 859 19 19

Email: [contact@fongip.sn](mailto:contact@fongip.sn) - Web: [www.fongip.sn](http://www.fongip.sn)

<b>I.</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DES OBJECTIFS 2014 .....	3
1.2	AMÉLIORER L'ACCÈS AU CRÉDIT DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS .....	3
1.2.1	MISE EN PLACE DE MÉCANISMES SPÉCIFIQUES DE FINANCEMENT ADAPTÉS AUX BESOINS DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS.....	3
1.2.2	AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT DES PME.....	6
1.3	MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS <sup>7</sup> .....	7
1.3.1	ACCOMPAGNEMENT DANS LA STRUCTURATION DES DOSSIERS SOUMIS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES.....	7
1.3.2	RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX BÉNÉFICIAIRES.....	9
1.4	MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE GARANTIE POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ DES BANQUES DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES .....	11
1.4.1	SIGNATURE ET MISE EN ŒUVRE DE CONVENTIONS DE GARANTIE .....	11
1.4.2	MISE EN PLACE ET EXÉCUTION DE LIGNES DE GARANTIE .....	11
1.5	CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DU COÛT DU FINANCEMENT DES PROJETS .....	13
1.5.1	BONIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PROJETS DE GROUPEMENTS DE FEMMES ET DE JEUNES.....	13
1.5.2	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POST-FINANCEMENT DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS.....	15
1.6	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE BONNE GOUVERNANCE PERMETTANT UNE GESTION EFFICACE ET DURABLE DES ACTIVITÉS .....	15
1.6.1	MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE GARANTISSANT LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS DU FONGIP .....	15
1.6.2	MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME FONCTIONNEL ET EFFICACE DE GESTION TRANSPARENTE DES OPÉRATIONS .....	16
1.7	MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES .....	18
1.7.1	MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....	18
1.7.2	MUTUALISATION DES FONDS D'APPUI, DE FINANCEMENT DES JEUNES ET DES FEMMES.....	20
<b>II.</b>	<b>BILAN D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE .....</b>	<b>20</b>
2.1.	SITUATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET .....	20
2.1.1.	RECETTES .....	20
2.1.2.	DÉPENSES .....	22
2.1.2.1.	Dépenses de fonctionnement.....	22
2.1.2.2.	Les dépenses d'investissement.....	25
2.2.	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE.....	29
2.3.	SITUATION DE LA TRÉSORERIE .....	29
<b>III.</b>	<b>CONTRAINTES ET ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>30</b>

## I. ETAT D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

---

### 1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS 2014

Au titre de l'exercice 2014, le FONGIP s'est fixé les objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ Améliorer l'accès au crédit des MPME et des porteurs de projets des secteurs prioritaires particulièrement les femmes et les jeunes ;
- ✓ Favoriser la mise en œuvre d'un dispositif d'appui au développement et à la compétitivité du secteur privé ;
- ✓ Favoriser la réduction du coût du financement des projets en minimisant les risques liés au crédit ;
- ✓ Instaurer un système de bonne gouvernance permettant une gestion efficace et durable des activités et des risques inhérents ;
- ✓ Mobiliser des ressources financières suffisantes pour la réalisation de ses missions.

Chaque objectif spécifique renvoie à une série d'activités dont l'exécution est présentée dans le rapport.

### 1.2 AMÉLIORER L'ACCÈS AU CRÉDIT DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS

Pour atteindre cet objectif, il a été identifié deux sous objectifs qui renvoient à des activités.

#### 1.2.1 MISE EN PLACE DE MÉCANISMES SPÉCIFIQUES DE FINANCEMENT ADAPTÉS AUX BESOINS DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS

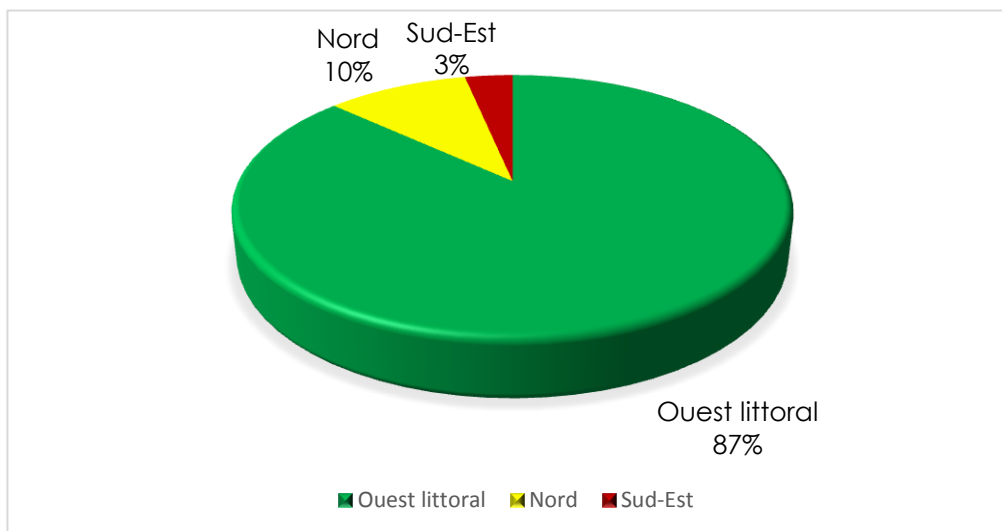
##### A. Evaluation des demandes de garantie des MPME et porteurs de projets

L'évaluation des demandes de garantie des MPME et porteurs de projets a démarré en fin mai 2014 suite à l'approbation par le MEFP du règlement intérieur fixant les modalités d'octroi de garantie et de bonification. Le volume des demandes de financement reçues des porteurs de projets se chiffre à 1 67 649 027 590 FCFA.

Au titre de l'exercice, le Comité de Garantie et de Bonification s'est réuni à quatre (04) reprises et a validé un volume global d'engagements de garantie s'élevant à 752.965.495 FCFA équivalent à un montant de crédit total accordé de 1 393 615 607 FCFA soit un effet de levier de 1,85%.

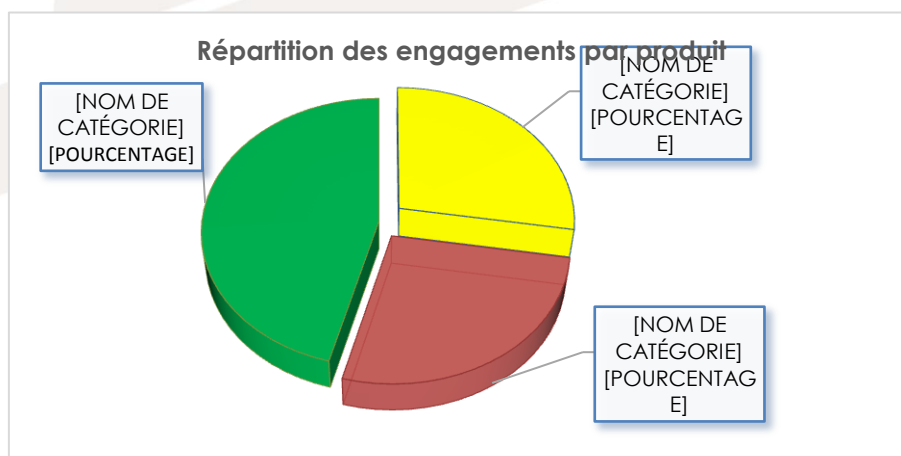
Les graphiques N° 01 et N° 02 présentent la situation des engagements de garantie et leur évolution.

**Graphique N°01 : Répartition des engagements de garantie par entité réseau**



Les engagements de garantie dans le réseau ouest-littoral représentent 87% du portefeuille de garantie du FONGIP.

**Graphique N°02 : Répartition des engagements de garantie par produit**



Les engagements de garantie du FONGIP concernent majoritairement les crédits d'investissements pour un montant de 545 465 495 Francs CFA soit 73% (extension 46% et création 27%). Les engagements pour les crédits d'exploitation représentent 207 500 000 Francs CFA, soit 27% du portefeuille. Ce taux devra être maintenu en dessous de 30% en 2015 pour assurer une bonne maîtrise des risques du portefeuille FONGIP.

**La situation des engagements de garantie donne les durées moyennes de crédit comme suit :**

- Pour les crédits d'investissement :
  - o la durée moyenne des engagements de garantie est de 53,2 mois ;
  - o le taux d'intérêt moyen (HT) est de 9,97% l'an.
- Pour les crédits d'exploitation :
  - o la durée moyenne des crédits est de 12 mois avec un taux d'intérêt moyen (HT) de 3,12% l'an;

## B. Evaluation des demandes de prêts bonifiés des MPME, groupements et porteurs de projets

Afin de favoriser un allègement des conditions de prêts (durée et taux) par la bonification, des prêts de refinancement ont été accordés à certains SFD comme l'UM-PAMECAS, l'U-IMCEC, Caurie-Microfinance et le Crédit Mutuel du Sénégal.

Ces prêts de refinancement sont octroyés à des taux préférentiels (2% annuel) en échange d'un plafonnement des taux de sortie pour les bénéficiaires finaux pour une durée maximale de 3 ans.

Le comité de garantie et de bonification (CGB) a accordé des prêts de refinancement aux SFD pour un montant de 1,250 milliards de FCFA.

Sur ces décisions d'octroi, un montant de 900 millions de francs CFA a été décaissé au profit de certains SFD bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous résume les octrois et les décaissements effectués au profit des SFD bénéficiaires :

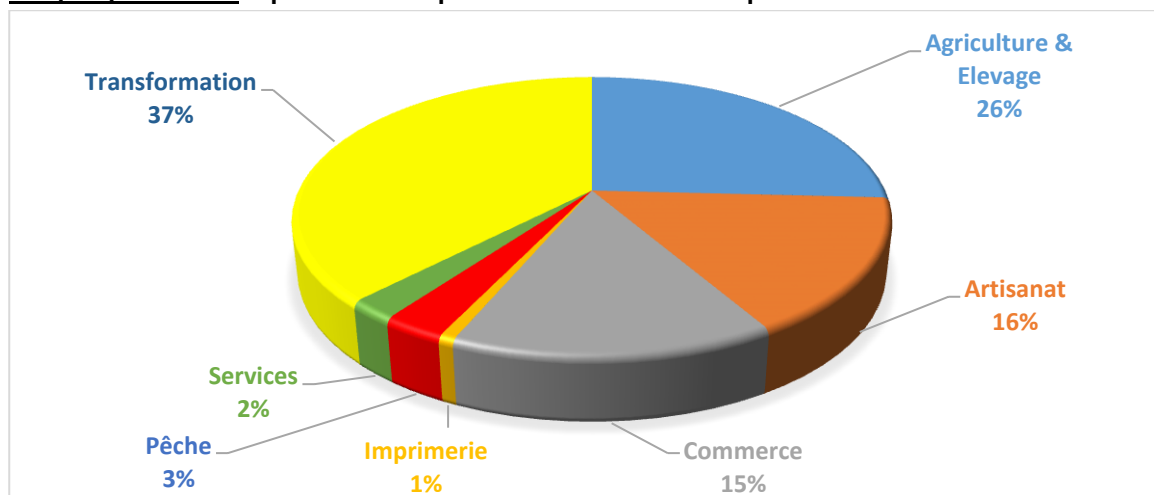
**Tableau N°01: Tableau de répartition des ressources dédiées aux SFD**

	2014			
	1er Allocation	2ieme Allocation	Total	Décaissé
<b>UIMCEC</b>	200 000 000 XOF	200 000 000 XOF	400 000 000 XOF	400 000 000 XOF
<b>CAURIE MF</b>	200 000 000 XOF	200 000 000 XOF	400 000 000 XOF	400 000 000 XOF
<b>PAMECAS</b>	200 000 000 XOF	0 XOF	200 000 000 XOF	100 000 000 XOF
<b>CMS</b>	0 XOF	250 000 000 XOF	250 000 000 XOF	0 XOF
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 000 XOF</b>	<b>650 000 000 XOF</b>	<b>1 250 000 000 XOF</b>	<b>900 000 000 XOF</b>

Le reliquat des 350 millions de francs CFA non encore versé concerne :

- le PAMECAS pour 100 millions de francs CFA du fait de la crise que traverse cette institution ;
- le CMS pour 250 millions de francs CFA pour des raisons liées aux modalités de garantie non remplies par cet IMF.

**Graphique N°03 : Répartition des prêts bonifiés accordés par secteur d'activité**



## **1.2.2 AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT DES PME**

Le FONGIP a privilégié la concertation pour inciter les institutions financières à améliorer les conditions d'accès au crédit.

### **A. Création de nouvelles lignes de garantie de portefeuille**

Le FONGIP a proposé une garantie de portefeuille aux établissements de crédit souhaitant développer leur activité de prêts aux PME, TPE et porteurs de projets avec un partage du risque sur toute la chaîne de valeur.

Ainsi, pour faciliter l'accès au financement dans certaines filières, de nouvelles lignes de financement sont mises en place. Il s'agit entre autres de la ligne de financement :

- « Artisanat avec des produits spécifiques », pour mieux prendre en charge les besoins des corporations professionnelles (coiffure, automobile, bois, métallurgie, etc.);
- « Entrepreneuriat féminin », pour accompagner les groupements de femmes;
- « Agriculture », pour améliorer les conditions de financement de l'équipement agricole ;
- « Pêche », pour soutenir les activités de mareyage et de transformation des produits halieutiques;
- des projets portés par les jeunes entrepreneurs pour favoriser l'Auto-entrepreneuriat.

### **B. Adaptation des produits de garantie individuelle**

La garantie individuelle a subi des modifications visant à l'adapter à la demande en vue de rendre plus attractive l'offre du FONGIP. Elles concernent :

- l'allègement des modalités de paiement de la commission pour faciliter davantage les conditions de remboursement du crédit en le ramenant à un paiement annuel ;
- l'élargissement de la gamme des produits de garantie afin d'augmenter la couverture des crédits d'investissement et d'exploitation des PME et porteurs de projet.

### **C. Renforcement des lignes de refinancement avec la mise en place d'un fonds de réserve**

Des suretés réelles sont souvent demandées aux entrepreneurs individuels par les SFD pour couvrir le risque. Ces derniers éprouvent d'énormes difficultés pour les mobiliser.

Pour contourner cet obstacle, le FONGIP a décidé d'introduire un fonds de réserve visant à partager avec les SFD le risque encouru sur les projets financés. Ce fonds pourra représenter 10% du montant du prêt de refinancement accordé au SFD.

Ce fonds est géré par le FONGIP qui le déclenche sur la demande du SFD, après 180 jours de retard de remboursement et après épuisement de toutes les procédures de recouvrement interne, pour rembourser à due concurrence, les prêts impayés.

### **D. Concertation avec les Banques et SFD**

Une concertation avec les institutions financières a démarré à deux niveaux :

### » Concertation avec les banques

Le FONGIP a invité les banques à réduire les coûts du risque compte tenu de la garantie qu'il met en place et du dispositif d'accompagnement post-financement assuré par les OTR et les partenaires techniques. A cet effet, il est préconisé de privilégier l'obtention de l'engagement personnel du promoteur et l'utilisation de la garantie personnelle, en lieu et place des sûretés réelles.

### » Concertation avec les Systèmes Financiers Décentralisés

Le FONGIP a fait un plaidoyer pour inviter les SFD partenaires à utiliser des garanties souples comme le cautionnement solidaire et à faire un effort pour appliquer sur leurs ressources propres, les conditions négociées dans le cadre de la bonification.

C'est ainsi que l'U-IMCEC a commencé à accorder aux groupements de femmes des localités de Tivaouane et Tasset des financements à 8% à partir de leurs ressources propres.

## 1.3 MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS

### 1.3.1. ACCOMPAGNEMENT DANS LA STRUCTURATION DES DOSSIERS SOUMIS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

#### A. Partenariats avec les organismes d'appui à la MPME

##### » Signature des conventions de partenariat

Le FONGIP a mis en place un système d'appui aux jeunes et aux femmes par le biais de partenariats noués avec :

- les structures de l'Etat comme la SCA, l'ADEPME, l'ANIDA, l'ANA, l'ANCAR, l'ANPEJ, l'ONFP, le FONDEF, l'APDA, l'APROSI, l'ASEPEX, l'ANAMO, l'APDA, les ARD, etc. ;
- les projets et programmes particulièrement la PLASEPRI et le PADEC ;
- les associations à but non lucratif et les ONG notamment Give1Projet, British Council, etc. ;
- les chambres consulaires, l'Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS) et l'Union Nationale des Chambres des Métiers du Sénégal (UNCMS) ;
- les associations professionnelles des banques et de la finance décentralisée (AP/SFD, APBEF) pour encourager leurs institutions à améliorer leurs produits et à intégrer le dispositif de garantie et de bonification proposé par le FONGIP ;
- le Fonds National de Crédit des Femmes (FNCF) et le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) pour favoriser une complémentarité et développer des synergies.

##### » Mise en œuvre des conventions de partenariat

La mise en œuvre des conventions de partenariat a abouti aux réalisations ci-dessous :

- la mise en place de mécanismes de financement mieux adaptés tels que :

- le FOGAREJ avec l'ANPEJ pour l'auto-emploi des jeunes ;
  - le FOGART avec le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, l'ANAMO et l'APDA pour les artisans ;
  - le FOGARISE avec le FAISE pour les Sénégalais de l'extérieur
- la garantie de dossiers reçus de l'ADEPME et de l'ANA ;
  - la réalisation de programme d'incubation des jeunes entrepreneurs avec Give1Project ;
  - la participation au programme Great Entrepreneur – Edition 2014 avec le British Council ;
  - l'organisation du Forum des Investisseurs en Microfinance du 16 au 17 décembre 2014 avec l'AP/SFD Sénégal.

### » Concertations avec les partenaires techniques

Le FONGIP a favorisé une dynamique de complémentarité et de synergie avec les structures d'appui et acteurs locaux pour un meilleur partage des orientations et une bonne mise en œuvre des politiques de développement local.

Ce mécanisme de collaboration qui implique les autorités administratives, a abouti à des synergies d'intervention et de mutualisation des outils d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires. C'est dans ce cadre que 23 dossiers structurés par l'ADEPME, 09 par l'ANA, 39 par la SCA et 19 par PLASEPRI sont accompagnés par le FONGIP dans la recherche de financement.

## B. Opérationnalisation de l'accompagnement par les opérateurs techniques réseaux (OTR)

### » Recrutement des Opérateurs Techniques Réseaux (OTR)

Les six (06) cabinets ont été sélectionnés et déployés au niveau des entités réseaux:

- o PAPES pour le Réseau Ouest-Littoral – Régions de Dakar et Thiès ;
- o CETIDE pour le Réseau Centre et Sylvo-pastoral – Régions de Diourbel et Louga ;
- o MSA pour le Réseau vallée du fleuve – Régions de Matam et Saint-Louis ;
- o CCADD pour le Réseau Sine Saloum – Régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack ;
- o Consortium FINDEV et TROPIS pour le Réseau Oriental – Régions de Kédougou et Tambacounda ;
- o FINDEV pour le Réseau Sud – Régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Toutefois, il faut noter que pour le réseau Ouest-littoral le contrat de l'OTR PAPES a été résilié pour non-respect des dispositions contractuelles. Le processus de sélection d'un autre cabinet est en cours.

### » Organisation d'un atelier d'harmonisation des méthodologies et outils

Un atelier d'harmonisation des approches et outils d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires a été organisé du 18 au 21 juin 2014, à l'hôtel Les Filaos Saly (Mbour).

Cette rencontre a enregistré, en plus de l'équipe du FONGIP, la participation des OTR, des organismes d'appui comme l'ANIDA, l'ADEPME, des ARD de Kaffrine et Kaolack.

Au cours de cet atelier, les travaux ont globalement porté sur :

- la revue et l'exploitation technique de chacune des méthodologies proposées par les OTR ;



- l'exploitation des expériences des ARD ;
- l'identification des avantages comparatifs de chaque méthodologie proposée par les OTR ;
- la synthèse des enseignements majeurs à retenir pour l'élaboration d'une démarche opératoire harmonisée.

A l'issue des travaux, il a été procédé à :

- l'élaboration du plan d'actions harmonisé au titre de la période contractuelle de dix (10) mois ;
- la définition d'un chronogramme harmonisé d'exécution du plan d'actions.

### **1.3.2 RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX BÉNÉFICIAIRES**

#### **A. Réalisation des études sectorielles**

Les études sectorielles servent de base de données aux équipes du FONGIP pour l'appréciation des dossiers de demande de garantie et pour cerner les potentialités des différentes filières des quatre (04) Pôles Sectoriels Prioritaires identifiés dans les régions du Sénégal.

Aussi, ces études participent à l'élaboration d'une stratégie d'investissement du FONGIP et permettent de définir une situation de référence pour mesurer la contribution de l'intervention du FONGIP dans ces quatre PSP. Les études sectorielles des PSP 1 et PSP 2 ont déjà été réalisées. Pour celle relative au PSP 3 le consultant a été recruté et le résultat de ses travaux sera publié en 2015.

#### **B. Animations économiques**

##### **» Organisation des tournées préparatoires dans les régions**

Des tournées préparatoires ont été organisées dans toutes les régions à l'exception de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Ces missions ont été des moments importants d'échanges avec les populations qui, sur l'ensemble des localités visitées, ont manifesté un réel enthousiasme et une très grande attente par rapport aux interventions du FONGIP. Dans ce cadre, les activités ci-après ont été réalisées :

- rencontres avec les autorités administratives des différentes localités ;
- organisation, au niveau de chaque région, d'ateliers d'informations sur les missions et objectifs du FONGIP auxquels ont pris part les services techniques déconcentrés de l'Etat, les chambres consulaires, les collectivités locales, les structures d'appui à la MPME et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Ces travaux ont permis de mieux maîtriser les programmes comme, le PADEL dans le réseau Centre Sylvo-pastoral, le PRODAM dans la Vallée du fleuve, etc.

Les acteurs de ces programmes accomplissent un travail important dans la promotion de la production. Cependant, des efforts sont à consentir dans la prise en charge des aspects liés à la transformation, à l'emballage, à la conservation et à la distribution.

Ainsi, le FONGIP s'est positionné pour appuyer les porteurs de projets dans l'identification :

- **de projets structurants** en cours de négociation avec les partenaires financiers pour adopter les produits à cette cible: les Ets Guirassy Agro-Industrie de Ziguinchor, l'Association

des Producteurs Horticoles de la zone des Niayes, la Fédération des Tailleurs de Thiès, l'Organisation Professionnelle des Fruits et Légumes de Pout, la Fédération Cuir et Peau de MEKHE, l'Organisation Professionnelle des Cordonniers de la Médina, la Fédération des Professionnels du Bois de Thiès

- **de groupements de femmes et de jeunes** dans tous les réseaux qui, en 2014, se sont plus appropriés du produit bonification en caution solidaire.

#### » **Organisation des groupements de femmes et de jeunes**

Des groupes de femmes et de jeunes ont été organisés dans le but de faire évoluer leurs projets sous forme de GIE, de Coopératives et de SARL.

Cette activité a été réalisée dans chaque entité réseau du FONGIP. Au total, plus de deux cent cinquante (250) groupements de femmes ont été appuyés à pour mieux se structurer et s'orienter vers les produits de la bonification ou de la garantie. Cela permettra de créer une MPME dans chaque département.

#### » **Organisation de visites de sites d'exploitation des projets**

L'équipe de la division structuration et assistance technique a visité certains sites de promoteurs dont :

- la ferme aquacole de Wasse Wallo dans la région de Saint Louis ;
- la ferme SIPA du programme PRODAM dans la région de Matam ;
- l'usine de Pêche Sangomar Fishing au Quai de pêche de Mbour ;
- la bananeraie à Bambaly dans la région de Sédhiou ;
- la ferme avicole de CPAS à Djembéring dans le département d'Oussouye ;
- la fédération des producteurs de lait à KOLDA dans le sud et à DARHA dans le nord.

#### » **Organisation d'une tournée économique**

Du 11 au 16 Décembre 2014, une mission a été effectuée en Espagne respectivement à Barcelone et à Madrid par une équipe du FONGIP, pour définir avec le Chef du bureau économique du Sénégal à Madrid les pistes d'une collaboration et nouer un partenariat efficient.

L'équipe a profité de la vitrine offerte durant cette période par la visite économique du Président de la République Macky Sall à Madrid, pour présenter le FONGIP et ses programmes de financement notamment :

- le **FOGARISE** (Fonds de Garantie pour l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur), en partenariat avec le FAISE ;
- le **FOGALOG** (Fonds de Garantie pour l'Accès au Logement, avec la BHS pour le moment).

Cette mission a aussi été l'occasion pour l'Administrateur Général de rencontrer des responsables de la BANCO SANTANDER qui va prochainement s'installer à Dakar et de voir les possibilités de collaboration.

Les retombées de cette mission ont été aussitôt ressenties à travers, la présentation de demandes de garantie provenant de nos compatriotes installés dans ces pays.

### **C. Nomination des Coordonnateurs de réseaux**

Des coordonnateurs ont été nommés pour renforcer les équipes locales. Cette collaboration au niveau local devrait aboutir à la mutualisation des outils d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires par la mise en place des tables de concertation prévue en 2015.

## **1.4 MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE GARANTIE POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ DES BANQUES DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES**

### **1.4.1 SIGNATURE ET MISE EN ŒUVRE DE CONVENTIONS DE GARANTIE**

#### **A. Elaboration et signature des conventions de garantie avec les banques**

Le FONGIP avait ciblé six (06) banques avec lesquelles des négociations étaient engagées.

Il s'agit de la BNDE, la CBAO, ECOBANK, la Banque Atlantique, le CNCAS et la Banque Islamique du Sénégal.

Ces négociations ont abouti à l'élaboration et à la signature de quatre (04) conventions de garantie avec :

- la CNCAS, le 11 avril 2014 ;
- ECOBANK, le 24 avril 2014 ;
- la CBAO, le 10 mai 2014 ;
- la BNDE, le 22 mai 2014.

La BOA et la BSIC ont manifesté un réel intérêt de collaborer avec le FONGIP. C'est dans ce sens que des négociations sont déjà engagées avec elles pour parvenir à la signature de convention de garantie.

#### **B. Exécution des conventions de garantie**

Le FONGIP, a créé des comités de suivi de la mise en œuvre des conventions de garantie avec chaque banque partenaire. Des séances de partage et de suivi des dossiers ont été initiées pour favoriser une prise en charge efficace des demandes de garantie.

Ces rencontres organisées entre la direction des risques et des opérations du FONGIP et les services de l'exploitation et du risque des banques partenaires, ont permis de partager sur la procédure de garantie du FONGIP, de préciser les documents nécessaires pour une prise en charge rapide de l'analyse des dossiers et de présenter les caractéristiques des différents produits de garantie et l'état d'avancement des dossiers structurés et déposés au sein de ces banques.

Ces rencontres ont également permis d'instituer un mécanisme d'échange d'informations qui a réduit les longs délais d'instruction des demandes de garantie.

### **1.4.2 MISE EN PLACE ET EXÉCUTION DE LIGNES DE GARANTIE**

Pour apporter une réponse appropriée aux besoins spécifiques de chaque cible, des lignes de garantie sont élaborées à travers des sous-fonds dédiés logés au sein du FONGIP.

#### **A. Fonds de Garantie pour l'Auto-emploi des Jeunes (FOGAREJ)**

Le FONGIP, en partenariat avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) a mis en place un Fonds de Garantie pour l'Auto-emploi des Jeunes (FOGAREJ) d'une dotation initiale de 1 milliard de FCFA avec une participation du FONGIP à hauteur de 500.000.000 FCFA.

La convention cadre avec l'ANPEJ pour la mise en place de cette ligne de garantie a été signée le 09 décembre 2014.

Les produits correspondants à cette ligne de garantie ont été élaborés avec l'ANPEJ et les négociations avec certaines banques sont en cours (CBAO, BNDE, BOA et BIMAO)

### **B. Fonds de Garantie pour l'Accès au Logement (FOGALOG)**

Le secteur de l'habitat social fait partie des piliers du Plan Sénégal Emergent (PSE) et donc des priorités du gouvernement. A ce titre, le FONGIP a décidé de mettre en place un Fonds de Garantie pour l'Accès au Logement (FOGALOG) afin de compléter la garantie hypothécaire et ainsi faciliter l'accès au logement des personnes à revenus modestes et/ou irréguliers.

Dans ce cadre, une réflexion est déjà menée pour la mise en place du produit. Des contacts sont également noués avec la Banque de l'Habitat du Sénégal pour étudier les modalités de déploiement, en rapport avec les coopératives d'habitat et les organisations professionnelles.

### **C. Fonds de Garantie pour l'Artisanat (FOGART)**

Les corporations d'artisans ont été prises en charge par la mise en place du fonds de Garantie pour l'Artisanat (FOGART) en partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour favoriser le financement des professionnels du secteur et l'insertion des jeunes sortant des centres de formation professionnelle.

Le travail de structuration est fait sur les projets suivants :

- Le Projet **Technoparc** de la filière réparation automobile, plus spécifiquement les mécaniciens de Rufisque et Pikine, a été structuré en commençant par leur recasement dans un nouvel emplacement ;
- Le Projet **unité industrielle à Mekhé** pour la filière cuirs et peaux a été recadré pour tenir compte de la capacité managériale des acteurs en collaboration avec l'ANAMO et des partenaires italiens. Ce projet est le premier dossier monté dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- Le projet **filiale bois** avec Jooko Bois de Pikine et les Artisans du Sud

### **D. Fonds de Garantie pour le Développement des PME (FOGADEV)**

L'accès plus restreint au crédit bancaire, rend le financement des Start-up (entreprises en création) et le développement d'entreprises dans des secteurs stratégiques plus difficiles.

Afin de lever ces contraintes et de mieux adapter les mécanismes de financement aux besoins des petites et moyennes entreprises, le FONGIP a mis en place un Fonds de Garantie pour le Développement des PME (FOGADEV) avec un budget initial de 3 milliards de FCFA.

Le FONGIP compte ainsi libérer les potentiels et favoriser une croissance pour tous en changeant la perception de la Banque envers les MPME.

Le travail de structuration est fait sur les projets suivants :

- le Projet de la filière Tomate porté par l'industriel Takamoul Agro-Industrie ;

- le Projet de la filière oignon, carotte et pomme de terre porté par SOMAPHY WEST AFRICA et les producteurs en partenariat avec la BSIC (Zone des Niayes, Sine Saloum, Vallée du Fleuve) ;
- le Projet de la filière lait local avec FENAFILS dans la région de Louga à Dahra ;
- le Projet de la filière pêche avec les mareyeurs du Marché Central de Pikine en partenariat avec la BSIC ;
- le projet de la filière sel de la région de Fatick avec la CNCAS ;
- le Projet de la filière riz dans le nord par la garantie FONGIP obtenue dans le cadre du 3PRD, garantie accordée par le FONGIP à 36 projets pour 497 millions;
- le Projet de la filière papaye en Casamance et dans la zone des Niayes ;
- le projet TANGUS de 1 Milliard F CFA relatif au sous-secteur de la boulangerie en partenariat avec les Grands Moulins de Dakar et la BSIC.

#### **E. Fonds de Garantie des Investissements des Sénégalais de l'Extérieur (FOGARISE)**

Des négociations sont en cours avec le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) pour la mise en place du Fonds de Garantie des Investissements des Sénégalais de l'Extérieur (FOGARISE).

Ce fonds ayant pour objet de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements des sénégalais de l'extérieur sera ouvert aux interventions d'organisations comme l'Organisation Internationale des Migrants (OIM), l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement, entre autres.

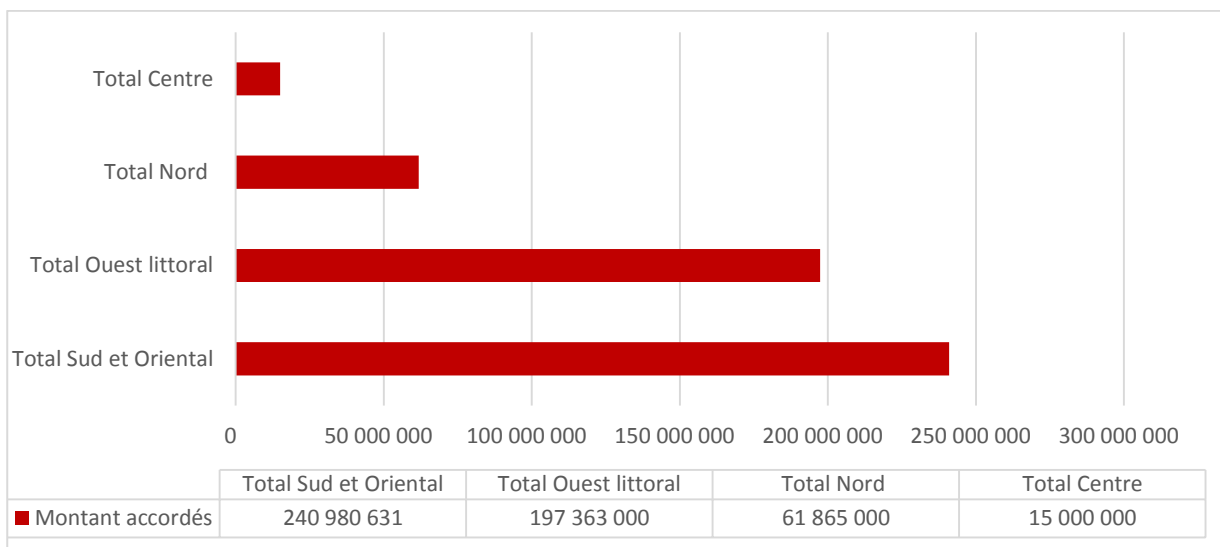
Un travail de structuration est en cours sur les 4 projets transmis par le bureau économique de l'Ambassade du Canada au Sénégal.

## **1.5 CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DU COÛT DU FINANCEMENT DES PROJETS**

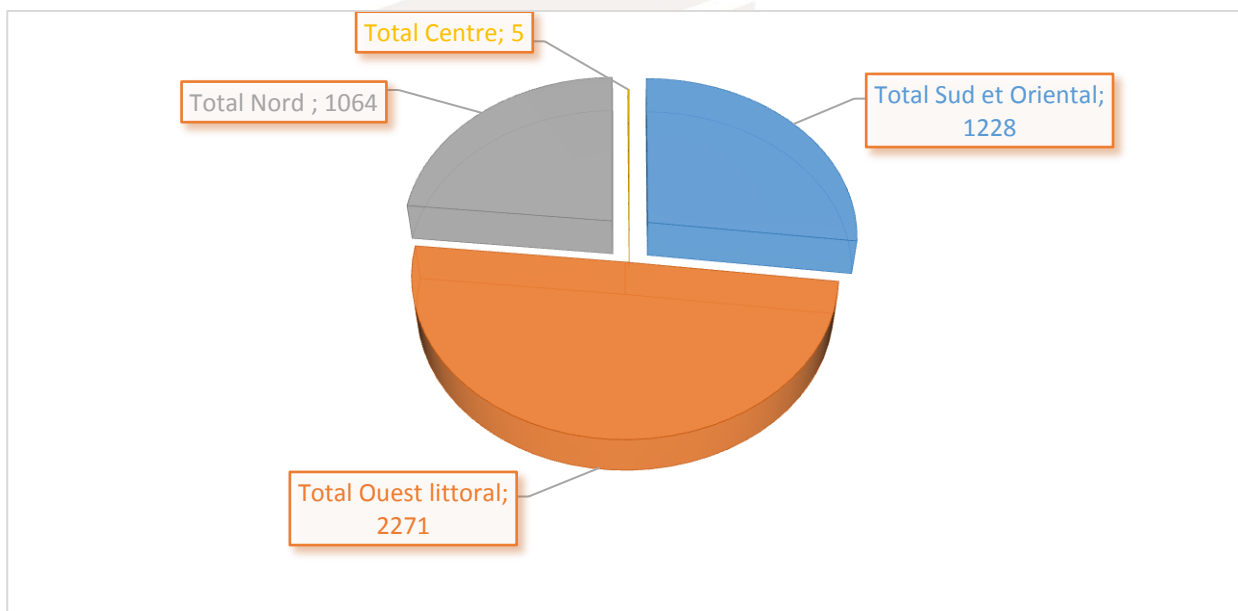
### **1.5.1. BONIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PROJETS DE GROUPEMENTS DE FEMMES ET DE JEUNES**

Pour l'année 2014, il a été enregistré dans toutes les entités réseaux du FONGIP, pour les femmes et les jeunes, une demande de financement de prêts bonifiés d'un montant total estimé à **17 653 756 498 FCFA**.

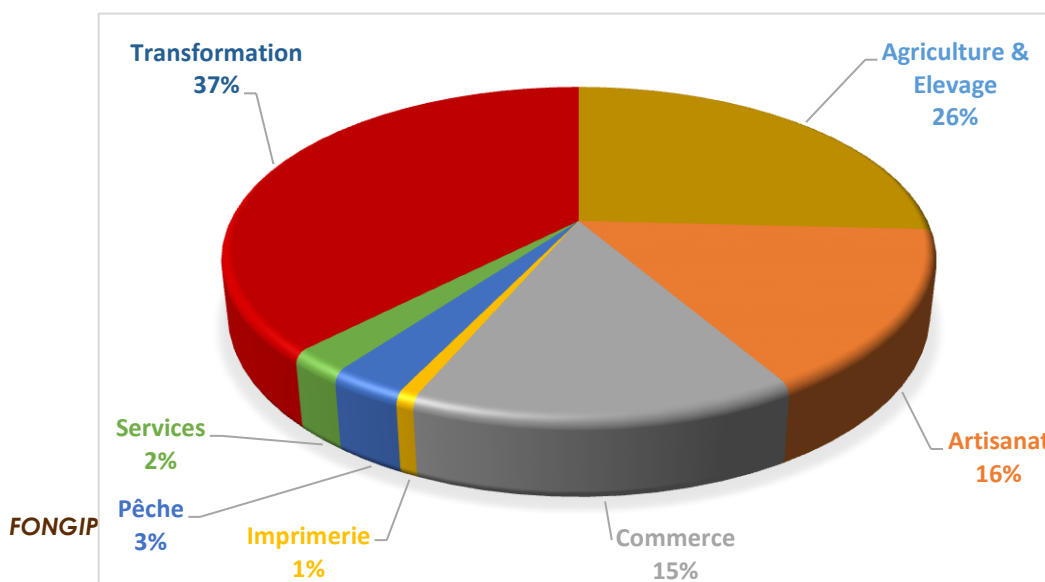
**Graphique N°04 : Situation des montants accordés par réseau**



**Graphique N° 05 : Répartition des bénéficiaires par réseau**



**Graphique N°06 : Répartition par secteur d'activité des prêts accordés par secteur**



## 1.5.2 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POST-FINANCEMENT DES MPME ET PORTEURS DE PROJETS

Des activités d'éducation financière à l'attention des groupements de femmes bénéficiaires de la bonification ont été réalisées par l'U-IMCEC en rapport avec le FONGIP après le déblocage des financements. Ces formations ont permis aux bénéficiaires de mieux gérer les fonds mis à leur disposition.

Ce dispositif a été généralisé sur l'étendue du territoire en collaboration avec les OTR et les partenaires techniques. A ce jour, il n'y a pas encore d'impayés enregistrés.

## 1.6 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE BONNE GOUVERNANCE PERMETTANT UNE GESTION EFFICACE ET DURABLE DES ACTIVITÉS

### 1.6.1 MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE GARANTISSANT LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS DU FONGIP

#### A. Recrutement du personnel

L'effectif actuel du personnel se présente comme suit :

**Tableau N°02 : Répartition du personnel par services**

	Effectif
Administration Générale et Secrétariat Général	06
Pôle Accompagnement	18
Pôle Finance et Ressources	10
Pôle Administration, Juridique, Marché, SI, Communication	16
Agence Comptable	3
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>

#### B. Mise en place d'une organisation en cohérence avec les objectifs

Au niveau organisationnel, le FONGIP a effectué un réaménagement de l'organigramme en vue d'une meilleure prise en charge de ses missions. A cet effet :

- le Secrétariat Général a été renforcé par le service juridique, les ressources humaines et le service de contrôle interne ;
- le Pôle Accompagnement, Partenariats et Animation des Réseaux a été réorganisé autour de deux directions : l'une en charge de la stratégie, des programmes et des partenariats, l'autre s'occupant des opérations et de l'animation des réseaux. Ce qui a permis :
  - o la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation ;

- o l'exploitation des programmes de développement nationaux et internationaux pour leur prise en compte dans le traitement des dossiers du FONGIP ;
  - o l'ouverture des quatre (4) antennes du Sud, du Centre, du Nord et de Dakar littoral;
  - o la réalisation d'études sectorielles pour établir une situation de référence ;
  - o l'exploitation des dossiers de garantie et de bonification qui tient compte des Pôles Sectoriels Prioritaires ;
- le Pôle Finance et Ressources a été réorganisé autour de deux directions :
    - o l'une prenant en charge l'analyse des risques garantie, le suivi des engagements (analyse du risque portefeuille) et la recherche/développement de nouveaux produits FONGIP ;
    - o l'autre intégrant la gestion budgétaire et financière.
  - la Cellule marketing et communication a été érigée en Direction qui intègre le système d'information conformément aux recommandations du Conseil d' Administration en date du 27 mars 2014.

## **1.6.2 MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME FONCTIONNEL ET EFFICACE DE GESTION TRANSPARENTE DES OPÉRATIONS**

### **A. Fonctionnement des organes de la gouvernance**

Les organes de la gouvernance du FONGIP ont été, tous mis en place.

#### **» le Conseil d'Administration**

Le décret n° 2013 – 619 du 17 mai 2013 créant et organisant le FONGIP a été modifié par celui portant n°2014-90 du 3 février 2014. Il fixe désormais les membres du Conseil d'Administration à douze (12) dont huit (08) représentants de l'Etat du Sénégal et quatre (04) du secteur privé.

Trois (03) réunions du conseil d'Administration ont été tenues en mars, octobre et décembre 2014 avec un quorum toujours atteint Le tableau ci-dessous indique les différentes séances :

**Tableau N°03 : Données réunion du CA**

DATE	27 MARS 2014	15 OCTOBRE 2014	30 DECEMBRE 2014
ADM/RESOLUTION			
Nombre d'Administrateurs	12	12	12
Nombre de résolutions prises	05	06	05

#### **» Le Comité de Garantie et de Bonification**

Le comité est composé d'un représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, de l'Administrateur Général FONGIP et d'un représentant des Opérateurs Techniques Réseaux.

Quatre (4) Comités de Garantie et de Bonification ont été tenus, en mai, septembre, octobre et décembre 2014 avec les deux (2) titulaires et en présence des techniciens du FONGIP à titre consultatif.



Au total le CGB a donné des avis sur 22 dossiers dont 7 concernent les prêts de refinancement et 15 pour la garantie.

## **B. Conception des outils de support**

### » **Élaboration du plan stratégique 2015-2019**

Le plan stratégique du FONGIP sur la période 2015-2019 est en cours d'élaboration avec l'appui d'un cabinet externe recruté par appel d'offres. Il devra être finalisé au courant du premier semestre 2015.

### » **Elaboration du manuel des procédures administratives, comptables et financières**

Le manuel de procédures en cours d'élaboration permettra de :

- fournir un cadre formel d'exécution des opérations ;
- définir de manière précise les tâches et responsabilités des intervenants ;
- mettre en œuvre un contrôle interne efficace.

La mise en œuvre effective, du dit manuel est prévue en début 2015.

### » **Mise en place d'un système de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le FONGIP tourne autour de différents départements et service ci-après :

- audit interne et contrôle permanent ;
- évaluation de la performance ;
- planification, organisation et suivi opérationnel ;
- contrôle de gestion.

L'agent Comptable Particulier (ACP), nommé par arrêté, est chargé de veiller à la bonne exécution des opérations financières et comptables.

Outre l'intervention du cabinet GMS pour la certification des états financiers de l'exercice 2013, plusieurs notes sur le contrôle permanent ont été rédigées et deux missions d'audit ont été effectuées au cours de l'exercice 2014. Il s'agit de :

- l'audit relatif à la gestion du carburant et des ordres de missions ;
- l'audit de la gestion de la téléphonie.

### » **Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation**

Le dispositif de suivi-évaluation est terminé. Les fiches de renseignement et les indicateurs de performance ont été stabilisés.

### » **Mise en place d'un système d'information (SI)**

Suite au cadrage, le processus de mise en œuvre du SI s'est poursuivi avec l'élaboration des cahiers des charges et/ou la conception, le développement et le déploiement pour les composantes suivantes :

- La Sage Ligne 100 est fonctionnelle. Elle est utilisée pour la gestion de la comptabilité, des immobilisations et de la paie ;
- L'outil de reporting BCEAO(AWIPCB) est fonctionnel. Il permet d'éditer les états financiers sous format Document d'Enregistrement Comptable (DEC) ;
- L'ERP (Entreprise Resource Planning) Métier Temporaire est déployé. Il automatise les processus complets des produits de la garantie et de l'accompagnement et est en test pour une optimisation des codes sources ;

- L'outil pour le travail collaboratif (GroupWare) est en cours de déploiement. Il facilite le travail collaboratif au sein d'un groupe ;
- Le marché de la **gestion électronique de courriers et de documents** est attribué. Cet outil permet de gérer toute la chaîne de validation, et de diffusion des courriers entrant comme sortant et tous les documents identifiés par le FONGIP.

#### » **Élaboration et mise en œuvre du plan de communication du FONGIP**

Le plan de communication du FONGIP a été mis en œuvre au courant du premier semestre 2014.

Il se décline ainsi :

- Élaboration d'un plan de communication du FONGIP pour 2013-2014 ;
- Organisation de rencontres périodiques avec les responsables administratifs et les élus locaux au niveau des réseaux pour présenter le FONGIP ;
- Veille médiatique sur le FONGIP ;
- Constitution d'une base de données (photos et vidéos)
- Conception et élaboration de supports de communication :
- Conception d'un portail web du FONGIP et outils sociaux FONGIP (Facebook et twitter);
- Élaboration du plan d'actions de communication pour le lancement de la bonification à Ziguinchor et pour le séminaire avec les OTR ;
- Production des publipostages du FONGIP
- Coordination des actions relatives à la participation du FONGIP à l'évènement "le Grand rendez-vous des MPME" organisé par l'ADEPME ;
- Organisation de la rencontre FONGIP – Presse Économique au siège du FONGIP et interviews.

## **1.7 MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **1.7.1 MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

#### **A. Définition de la stratégie de mobilisation des ressources**

La définition de la stratégie de mobilisation des ressources est en cours. Elle devra être finalisée après l'élaboration du plan stratégique.

Les grandes lignes de la stratégie, bâties sur un diagnostic établi d'une insuffisance structurelle des ressources budgétaires pour l'atteinte des performances escomptées, viseront d'une part, à accroître les ressources internes budgétaires et d'autre part, à permettre la levée de ressources additionnelles auprès des partenaires et marchés financiers.

Pour ce faire, la documentation appropriée sera élaborée et des investigations et négociations menées auprès des décideurs nationaux et personnes ressources du monde de la finance pour favoriser un portage opérationnel de la stratégie de mobilisation de ressources.

#### **B. Mobilisation des ressources budgétaires**

##### » **Mobilisation du budget 2014**

Les ressources budgétaires de la gestion 2014 s'élevaient à 9 399 217 266 FCFA. Ces prévisions de recettes s'adossaient sur :

- la dotation budgétaire de 5 000 000 000 FCFA allouée par l'Etat à travers la loi de finances pour l'année 2014 ;
- les reports de disponibilités de la gestion 2013 pour 4 234 610 567 FCFA ;
- les revenus de placement et les autres produits divers (commission de garantie, recettes tirées de la vente de Dossiers d'Appel d'Offres et celles provenant des pénalités appliquées sur les marchés publics) pour 164 606 699 FCFA.

A la suite de la coupe budgétaire de 2 000 000 000 FCFA opérée par l'Etat à travers la loi de Finance Rectificative n°2014- 29 du 3 novembre 2014, les ressources budgétaires du FONGIP ont été revues à la baisse pour se situer à 7 399 217 266 FCFA. Cette baisse a eu pour conséquence la réduction d'égal montant des fonds destinés à la ligne de garantie FOGADEV.

Nonobstant la coupe budgétaire, les prévisions de ressources d'un montant 7 399 217 266 FCFA ont pu être globalement mobilisées à hauteur de 7 347 908 238 FCFA soit un taux de 99,31 %.

Les ressources de fonctionnement ont été mobilisées pour un montant de 1 922 383 392 FCFA, sur des prévisions de 1 973 692 420 FCFA, soit un taux de recouvrement de 97,40% et les ressources d'investissement pour le montant intégral de leur prévision soit 5 425 524 846 FCFA.

Toutefois, il convient de préciser qu'à la fin de la gestion 2014, le solde du compte de dépôt au Trésor était de 1 162 491 500 FCFA. Ce montant n'a pas pu être disponible pour son affectation au cœur de métier à savoir, la garantie et la bonification.

#### » **Elaboration de requêtes de financement**

Une requête de financement pour la réaffectation des fonds récupérés du Programme sénégallo-allemand « Emploi des Jeunes en milieu Urbain (PEJU) – Phase 2 a été soumise à l'attention du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

#### **B. Mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources externes**

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, des contacts sont noués auprès de personnes ressources notamment Monsieur Abdoulaye Bio TCHANE, Président du Fonds Africain de Garantie (FAG) et Monsieur Amadou KANE, ancien Ministre de l'Economie et des Finances. C'est à ce titre que le Président du FAG et une délégation de l'Agence Française de Développement (AFD) ont été reçus au sein du FONGIP.

De même une délégation de la Banque Mondiale a été également reçue par le FONGIP.

En outre, le FONGIP a entrepris une dynamique de partenariat avec les autres initiatives de financement menées par les agences et fonds de l'Etat. Dans ce cadre, il a été négocié une dotation initiale de 500.000.000 FCFA de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) pour la mise en place d'un Fonds de Garantie pour l'Auto-Emploi des Jeunes (FOGAREJ) qui sera porté à 2 milliards de FCFA.

D'autres négociations sont entamées avec le Fonds National de Crédit des Femmes (FNCF), le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) et le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

## 1.7.2 MUTUALISATION DES FONDS D'APPUI, DE FINANCEMENT DES JEUNES ET DES FEMMES

Des actions de négociation menées par le FONGIP ont conduit à la mutualisation des ressources dédiées comme le FOGAREJ. Dans la même lancée, la mise en place du FOGAREF est en cours pour orienter progressivement des ressources du Fonds National de Crédit des Femmes, en vue d'optimiser son intervention envers les groupements de femmes sur l'ensemble du territoire.

## II. BILAN D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'exécution au 31 décembre 2014 du budget du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) s'établit en recettes au montant de 7 347 908 238 FCFA et en dépenses à 5 701 329 762 FCFA. Il ressort de cette exécution, un solde budgétaire de 1 697 887 504 FCFA.

Des modifications ont été apportées en cours de gestion dont l'une a porté sur le montant du budget suite à la coupe budgétaire de 2 000 000 000 FCFA sur la dotation allouée au FONGIP.

Cette situation a conduit l'Administration Générale à ajuster son budget en application des dispositions des articles 22 et 23 du décret n° 2014-1472 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées.

Ainsi, d'un montant de 9 399 217 266 FCFA, le budget du FONGIP est passé à 7 399 217 266 FCFA.

A la fin de la gestion, les restes à réaliser pour les recettes et pour les dépenses s'élèvent respectivement à 51 309 028 FCFA et 1 697 887 504 FCFA.

### 2.1. SITUATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Sur les recettes, 3 000 000 000 FCFA ont été mobilisés dans le compte du Trésor à partir de la dotation allouée au FONGIP par la loi de finances 2014. Ce montant porte le total des ressources effectives à 7 399 217 266 FCFA dont 1 973 692 420 FCFA pour le fonctionnement et 5 425 524 846 FCFA pour l'investissement.

Au titre de l'exercice 2014, les dépenses s'élèvent à 5 701 329 762 FCFA. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement (1 621 420 343 FCFA) et dépenses d'investissement (4 079 909 419 FCFA) soit un taux d'exécution budgétaire de 82,15%.

#### 2.1.1. RECETTES

L'exécution des recettes du budget au 31 décembre 2014 est présentée au tableau suivant :

**Tableau N° 04 : Situation des Recettes**

Recettes de fonctionnement

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014 (A)	Modification (B)	Prévisions finales C= (A+B)	Réalisations au 31/12/2014 (D)	Part %	Plus ou moins-value E=(D-C)	Taux d'exécution En %
114100	Compte ordinaire banque et correspondants	221 629 177		221 629 177	221 629 177	3,02%	-	100%
701330	Intérêts acquis sur prêt à terme	84 144 000		84 144 000	97 975 559	1,33%	+ 13 831 559	116,44%
701900	Commission acquises	78 462 699		78 462 699	1 319 637	0,02%	- 77 143 062	1,68%
741000	Subvention d'exploitation	1 587 456 544		1 587 456 544	1 587 456 544	21,60%	-	100%
729000	Autres produits divers d'exploitation	2 000 000		2 000 000	14 002 475	0,19%	+12 002 475	700,12%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 973 692 420</b>	<b>-</b>	<b>1 973 692 420</b>	<b>1 922 383 392</b>	<b>26,16%</b>	<b>-51 309 028</b>	<b>97,40%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>								
112100	Compte ordinaire au trésor	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000	27,22%	-	100%
114100	Compte ordinaire banque et correspondants	2 012 981 390		2 012 981 390	2 012 981 390	27,40%	-	100%
501100	Subvention d'investissement	3 412 543 456	-2 000 000 000	1 412 543 456	1 412 543 456	19,22%		100%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>7 425 524 846</b>	<b>-2 000 000 000</b>	<b>5 425 524 846</b>	<b>5 425 524 846</b>	<b>73,84%</b>		<b>100%</b>
<b>TOTAL BUDGET DES RECETTES</b>		<b>9 399 217 266</b>	<b>-2 000 000 000</b>	<b>7 399 217 266</b>	<b>7 347 908 238</b>		<b>-51 309 028</b>	<b>99,31%</b>

Les recettes effectives au 31 décembre 2014 s'élèvent au montant de 7 347 908 238 FCFA pour des prévisions finales de 7 399 217 266 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,31 %.

Comme indiqué à l'introduction, les prévisions de recettes ont connu une baisse de 2 000 000 000 FCFA passant de 9 399 217 266 à 7 399 217 266 FCFA. En effet, la coupe budgétaire appliquée sur le budget du FONGIP a impacté la ligne « subvention d'investissement » du compte 501100 dont la dotation passe de 3 412 543 456 à 1 412 543 456 FCFA.

Les prévisions de recettes de fonctionnement ont été exécutées pour un montant de 1 922 383 392, soit un taux d'exécution de 97,40%.

Les comptes 701330 « intérêts acquis sur prêts à terme » et 729000 « autres produits divers d'exploitation » ont enregistré des plus-values de recettes de 13 831 559 et 12 002 475 FCFA correspondant à des taux d'exécution respectifs de 116,44% et 700,12%.

Cette situation s'explique d'une part, par l'importance des montants placés en DAT et, d'autre part, par les pénalités appliquées sur les marchés ayant fait l'objet de retard au cours de leur exécution.

En revanche, on constate un taux d'exécution très faible (1,68%) pour le compte 701900 « commissions acquises ». Cette situation s'explique par le fait que malgré le nombre de dossiers passés en comité de garantie et de bonification (CGB), les banques ont mis du temps dans la mise en place des crédits entraînant le non versement des commissions de garantie au cours de la gestion 2014.

Les recettes effectives d'investissement s'élèvent à 5 425 524 846 FCFA et représentent 73,84% du total des recettes.

Le total des moins-values de recettes pour la gestion 2014 est de 51 309 028 et s'impute uniquement aux recettes de fonctionnement.

## 2.1.2. DÉPENSES

Le montant total des dépenses effectuées au titre de l'exercice 2014 est de cinq milliards sept cent un mille trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante-deux (5 701 329 762) Francs CFA ainsi reparti :

- ✓ un milliard six cent vingt un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-trois (1 621 420 343) Francs CFA en dépenses de fonctionnement soit 28,43% du total des dépenses effectuées ;
- ✓ quatre milliards soixante-dix-neuf millions neuf cent neuf mille quatre cent dix-neuf (4 079 909 419) Francs CFA en dépenses d'investissement soit 71,56% du total des dépenses effectuées.

### 2.1.2.1. Dépenses de fonctionnement

La situation d'exécution des dépenses au 31 décembre 2014 est retracée au tableau ci-après.

**Tableau N°05 : Etat d'Exécution des Dépenses de Fonctionnement**

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014 (A)	Modification (B)	Prévisions définitives (C)= (A) + (B)	Réalisations au 31 décembre (D)	Part A corriger	Reste à réaliser (E) = (C)-(D)	Taux
601149	Intérêts dus sur comptes ordinaires	2 000 000	1 500 000	3 500 000	3 123 725	0,09%	376 275	89,25%
<b>600000</b>	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 123 725</b>	<b>0,09%</b>	<b>376 275</b>	<b>89,25%</b>
611610	Eau	500 000		500 000	77 291	0,00%	422 709	15,46%
611620	Electricité (siège + agences)	12 000 000		12 000 000	7 328 970	0,21%	4 671 030	61,07%
611630	Fournitures de bureau (siège+ 3 agences)	19 000 000		19 000 000	18 729 076	0,53%	270 924	98,57%
611640	Carburant (déplacement intérieur et missions)	54 000 000		54 000 000	52 566 621	1,48%	1 433 379	97,35%
611650	Produits d'entretien	3 000 000	-3 000000	0	-	0,00%	0	
611670	Achat de consommables informatiques	20 000 000		20 000 000	19 647 000	0,55%	353 000	98,24%
611690	Achats divers	6 000 000	3 000 000	9 000 000	7 000 462	0,20%	1 999 538	77,78%
<b>610000</b>	<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>114 500 000</b>	<b>0</b>	<b>114 500 000</b>	<b>105 349 420</b>	<b>2,97%</b>	<b>9 150 580</b>	<b>92,01%</b>
621210	Location siège FONGIP	125 000 000		125 000 000	56 148 164	1,58%	68 851 836	44,92%
621220	Location agences FONGIP	11 500 000		11 500 000	4 864 800	0,14%	6 635 200	42,30%
621260	Autres locations (véhicules, bâches pour cérémonie de lancement officiel)	52 602 640		52 602 640	48 653 467	1,37%	3 949 173	92,49%
621410	Entretien des locaux professionnels	3 500 000	1 000 000	4 500 000	3 964 341	0,11%	535 659	88,10%
621420	Entretien du matériel informatique et bureautique	10 000 000		10 000 000	-	0,00%	10 000 000	0,00%

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014 (A)	Modification (B)	Prévisions définitives (C)= (A) + (B)	Réalisations au 31 décembre (D)	Part A corriger	Reste à réaliser (E) = (C)- (D)	Taux
621440	Entretien de la climatisation	2 900 000		2 900 000	2 889 600	0,08%	10 400	99,64%
621450	Entretien et réparation du matériel roulant	4 000 000		4 000 000	78 800	0,00%	3 921 200	1,97%
621520	Assurance maladie personnel	40 140 000		40 140 000	5 569 482	0,16%	34 570 518	13,88%
621530	Assurance responsabilité civile	4 860 000		4 860 000	-	0,00%	4 860 000	0,00%
621830	Divers (colloque séminaire conférence, cérémonie officielle de lancement)	45 000 000		45 000 000	29 047 435	0,82%	15 952 565	64,55%
621810	Documentation	5 000 000	-1 000 000	4 000 000	1 556 900	0,04%	2 443 100	38,92%
<b>621000</b>	<b>Sous total SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>304 502 640</b>	<b>-</b>	<b>304 502 640</b>	<b>152 772 989</b>	<b>4,30%</b>	<b>151 729651</b>	<b>50,17%</b>
622110	Personnel extérieur gardiennage (siège +agences)	14 100 000	1 500 000	15 600 000	15 400 500	0,43%	199 500	98,72%
622120	Personnel extérieur nettoyage	12 000 000		12 000 000	7 494 592	0,21%	4 505 408	62,45%
622210	Honoraires commissaire aux comptes	15 000 000	-8 000 000	7 000 000	6 194 500	0,17%	805 500	88,49%
622220	Honoraires divers consultants (Personnel d'appui et divers consultants)	90 000 000	29 500 000	119 500 000	116 930 000	3,29%	2 570 000	97,85%
622225	Honoraires pour l'élaboration d'un plan stratégique		15 250 000	15 250 000	4 784 000	0,13%	10 466 000	31,37%
622230	Honoraire agence de communication	20 000 000	9 400 000	29 400 000	11 675 510	0,33%	17 724 490	39,71%
622250	Honoraires conseil juridique et fiscal	24 000 000	-12 000 000	12 000 000	-	0,00%	12 000 000	0,00%
622260	Honoraires pour l'élaboration d'un manuel de procédures	15 000 000	11 250 000	26 250 000	9 204 000	0,26%	17 046 000	35,06%
622270	Honoraires AMOA du Système d'information	32 000 000		32 000 000	18 338 800	0,52%	13 661 200	57,31%
622320	Annonces et insertions	7 000 000		7 000 000	500 000	0,01%	6 500 000	7,14%
622320	Publicité institutionnelle	35 000 000	-1 700 000	33 300 000	3 463 300	0,10%	29 836 700	10,40%
622340	Autres publicités (affichage, dépliants, cartes de visite, site internet, ateliers, foire)	44 450 000	-27 000 000	17 450 000	9 528 688	0,27%	7 921 312	54,61%
622400	Transport de plis et courtage	400 000		400 000	73 600	0,00%	326 400	18,40%
622630	Frais de mission (étranger et intérieur)	40 000 000	400 000	40 400 000	40 378 000	1,14%	22 000	99,95%
622660	Frais d'hôtel et réceptions	20 000 000	-400 000	19 600 000	3 929 178	0,11%	15 670 822	20,05%
622680	Frais de déplacement du personnel à l'intérieur	12 000 000		12 000 000	2 605 000	0,07%	9 395 000	21,71%
622690	Frais de déplacement du personnel à l'extérieur	48 000 000		48 000 000	41 402 000	1,17%	6 598 000	86,25%
622730	Frais de téléphone (siège + agences)	57 800 000	3 800 000	61 600 000	61 489 100	1,73%	110 900	99,82%
622815	Frais de déménagement	3 000 000		3 000 000	2 923 568	0,08%	76 432	97,45%
622840	Frais de formation du personnel	25 000 000	-17 000 000	8 000 000	-	0,00%	8 000 000	0,00%
<b>622000</b>	<b>Sous total AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>514 750 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>519 750 000</b>	<b>356 314 336</b>	<b>10,03%</b>	<b>163 435664</b>	<b>68,55%</b>

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014 (A)	Modification (B)	Prévisions définitives (C)= (A) + (B)	Réalisations au 31 décembre (D)	Part A corriger	Reste à réaliser (E) = (C)-(D)	Taux
623200	Jetons de présence	62 100 000	-6 500 000	55 600 000	36 005 000	1,01%	19 595 000	64,76%
623900	Autres charges diverses d'exploitation	5 000 000		5 000 000	2 339 500	0,07%	2 660 500	46,79%
<b>623000</b>	<b>Sous total CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION</b>	<b>67 100 000</b>	<b>- 6 500 000</b>	<b>60 600 000</b>	<b>38 344 500</b>	<b>1,08%</b>	<b>22 255 500</b>	<b>63,27%</b>
<b>620000</b>	<b>TOTAL AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION</b>	<b>886 352 640</b>	<b>- 1 500 000</b>	<b>884 852 640</b>	<b>547 431 825</b>	<b>15,41%</b>	<b>337 420 815</b>	<b>61,87%</b>
631100	Impôts et taxes versés à l'administration des impôts	48 068 284		48 068 284	45 980 255	1,29%	2 088 029	95,66%
632410	Droits d'enregistrement sur les loyers	6 700 000		6 700 000	6 294 382	0,18%	405 618	93,95%
<b>630000</b>	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>54 768 284</b>	<b>-</b>	<b>54 768 284</b>	<b>52 274 637</b>	<b>1,47%</b>	<b>2 493 647</b>	<b>95,45%</b>
641110	Salaires bruts du personnel local	885 709 534		885 709 534	885 658 317	24,94%	51 217	99,99%
<b>641000</b>	<b>Sous total SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>885 709 534</b>	<b>-</b>	<b>885 709 534</b>	<b>885 658 317</b>	<b>24,94%</b>	<b>51 217</b>	<b>99,99%</b>
642100	IPRES CHARGES PATRONALES	27 398 352	-100 000	27 298 352	24 558 419	0,69%	2 739 933	89,96%
642200	IPRES Régime complémentaire cadre			0	-	0,00%	0	
642300	Cotisations CSS	2 963 610	100 000	3 063 610	3 024 000	0,09%	39 610	98,71%
<b>642000</b>	<b>Sous total CHARGES SOCIALES</b>	<b>30 361 962</b>	<b>-</b>	<b>30 361 962</b>	<b>27 582 419</b>	<b>0,78%</b>	<b>2 779 543</b>	<b>90,85%</b>
<b>640000</b>	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>916 071 496</b>	<b>-</b>	<b>916 071 496</b>	<b>913 240 736</b>	<b>25,72%</b>	<b>2 830 760</b>	<b>99,69%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 973 692 420</b>	<b>-</b>	<b>1 973 692 420</b>	<b>1 621 420 343</b>	<b>45,66%</b>	<b>352 272 077</b>	<b>82,15%</b>

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées au 31 décembre 2014 pour un montant de 1 621 420 343 FCFA sur des prévisions de 1 973 692 420 FCFA, soit un taux d'exécution de 82,15%. Suivant les principales rubriques et par ordre d'importance, ces dépenses sont réparties comme suit :

- charges de personnel pour un montant de 913 240 736 FCFA ;
- autres charges externes et charges diverses d'exploitation pour 547 431 825 FCFA ;
- achats 105 349 420 ;
- impôts et taxes 52 274 637 FCFA ;
- charges d'exploitation bancaires » 3 123 725 FCFA.

Les dépenses afférentes aux charges de personnel, s'établissent au 31 décembre au montant de 913 240 736 FCFA pour des prévisions de 916 071 496 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,69%. Cette rubrique est composée de la sous rubrique « salaires et traitements » réalisée au montant de 885 658 317 FCFA pour des prévisions de 885 709 534 FCFA, soit un taux de 99,99% et de la rubrique « charges sociales » exécutée à hauteur de 27 582 419 FCFA pour des prévisions de 30 361 942 FCFA, correspondant à un taux de 90,85%. Au regard des données chiffrées, cette rubrique représente les dépenses les plus importantes du budget de fonctionnement avec une part de 16,02% par rapport au total des dépenses du budget.

Pour ce qui est du compte principal « Autres charges externes et charges diverses d'exploitation », les dépenses effectives au 31 décembre s'élèvent à 547 431 825 FCFA pour des prévisions finales de 884 852 640 FCFA, soit un taux de 61,87%. Ces dépenses représentent 9,60%



du total des dépenses du budget et regroupent trois principales sous rubriques que sont « les services extérieurs » avec un montant de 152 772 989 pour des prévisions de 304 502 640 FCFA, soit un taux d'exécution de 50,17%, « les autres services extérieurs » réalisée à 356 314 336 FCFA pour des prévisions de 519 750 000 FCFA représentant un taux de 68,55% et « les charges diverses d'exploitation » pour un montant de 38 344 500 FCFA, soit un taux d'exécution de 63,27%.

Les parts respectives de ces différentes sous rubriques par rapport au total des dépenses du budget sont 2,68%, 6,25% et 0,67%.

S'agissant de la rubrique « Achats », les réalisations s'établissent au 31 décembre 2014 au montant de 105 349 420 FCFA pour des prévisions de 114 500 000 FCFA, soit un niveau d'exécution de 92,01%. Les postes budgétaires qui enregistrent les dépenses les plus importantes de cette rubrique sont le carburant pour un montant de 52 566 621 FCFA, suivis des postes « consommables informatiques » avec 19 647 000 et « fournitures de bureau » pour 18 729 076 FCFA. La part des dépenses de la rubrique « achats » représente 1,85% du total des dépenses pour la gestion 2014.

Les dépenses de la rubrique « Impôts et taxes » s'élèvent au montant de 52 274 637 FCFA pour des prévisions de 54 768 284 FCFA, il en résulte un taux d'exécution de 95,45%. Cette rubrique regroupe deux comptes, il s'agit du compte « impôts et taxes versés à l'administration des impôts » exécuté au montant de 45 980 225 FCFA pour des prévisions de 48 068 284 FCFA, soit 95,66% et du compte « droits d'enregistrement sur les loyers » avec 6 294 382 FCFA correspondant au taux de 93,95%. Les dépenses de la rubrique « impôts et taxes » représentent 0,92% du total des réalisations.

Au 31 décembre 2014, les « charges d'exploitation bancaire » sont estimées 3 123 725 FCFA et représentent les frais de tenue de compte, les commissions et les frais liés aux dates de valeur.

Les restes à réaliser pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la fin de la gestion au montant de 352 272 077 FCFA.

### 2.1.2.2. Les dépenses d'investissement

L'état des dépenses d'investissement se présente comme suit :

**Tableau N°06 : Etat d'Exécution des Dépenses d'Investissement**

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014	Modification	Prévisions définitives	Réalisations au 31 décembre	Part A corriger	Reste à réaliser	Taux
5021101	FOGADEV	3 200 000 000	-2 200 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	17,54%	-	100%
5021102	FOGART	741 903 696		741 903 696	741 903 696	13,01%	-	100%
5021103	FOGAREJ	500 000 000		500 000 000	408 096 304	7,15%	91 903 696	81,61%
<b>502110</b>	<b>Fonds de Garantie FONGIP</b>	<b>4 441 903 696</b>	<b>-2 200 000 000</b>	<b>2 241 903 696</b>	<b>2 150 000 000</b>	<b>37,71%</b>	<b>91 903 696</b>	<b>95,90%</b>
<b>502300</b>	<b>Fonds de bonification FONGIP</b>	<b>1 200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>28,16%</b>	<b>400 000 000</b>	<b>71,43%</b>
<b>502000</b>	<b>TOTAL FONDS AFFECTES</b>	<b>4 441 903 696</b>	<b>-2 000 000 000</b>	<b>3 641 903 696</b>	<b>3 150 000 000</b>	<b>55,25%</b>	<b>491 903 696</b>	<b>86,49%</b>
420100	Caution SONATEL	1 500 000		1 500 000	-	0,00%	1 500 000	0,00%
420120	Caution SDE	750 000		750 000	43 434	0,00%	706 566	5,79%

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014	Modification	Prévisions définitives	Réalisations au 31 décembre	Part A corriger	Reste à réaliser	Taux
420130	Cautions SENELEC	4 200 000		4 200 000	3 639 090	0,10%	560 910	86,65%
420140	Cautions locaux professionnels	2 400 000		2 400 000	-	0,00%	2 400 000	0,00%
420150	Autres dépôts	3 077 000	-3 077 000	0	-	0,00%	0	
<b>420000</b>	<b>TOTAL DEPOT ET CAUTIONNEMENT</b>	<b>11 927 000</b>	<b>-3 077 000</b>	<b>8 850 000</b>	<b>3 682 524</b>	<b>0,10%</b>	<b>5 167 476</b>	<b>41,61%</b>
441310	Licences spécifiques pour ERP temporaire FONGIP		28 000 000	28 000 000	-	0,00%	28 000 000	0,00%
441311	ERP métier garantie (standard BPI et SOTUGAR)	75 000 000	-45 000 000	30 000 000	5 664 000	0,16%	24 336 000	18,88%
441312	AMO de l'ERP du FONGIP	29 000 000	-3 000 000	26 000 000	25 989 500	0,73%	10 500	99,96%
441313	Logiciel immatriculation des prêts, des biens immobilisés et consommables du FONGIP	5 000 000	-5 000 000	0	-	0,00%	0	
441314	Acquisition et mise en place des logiciels Comptabilité, paie, RH	30 000 000	-4 450 000	25 550 000	25 457 581	0,72%	92 419	99,64%
441315	Logiciel gestion électronique des données et du courrier	15 000 000	-8 000 000	7 000 000	-	0,00%	7 000 000	0,00%
441316	Logiciel de production et automatisation des états financiers (PCB)	20 000 000		20 000 000	19 500 000	0,55%	500 000	97,50%
441317	Autres logiciels (Groupware)	15 000 000		15 000 000	-	0,00%	15 000 000	0,00%
441318	Application pour l'analyse décisionnelle et le suivi évaluation	30 000 000		30 000 000	-	0,00%	30 000 000	0,00%
441319	Licences informatiques (code d'accès, licences utilisateurs ou métier)	24 021 000	-5 000 000	19 021 000	18 118 900	0,51%	902 100	95,26%
	<b>Total Logiciels et licences</b>	<b>243 021 000</b>	<b>- 42 450 000</b>	<b>200 571 000</b>	<b>94 729 981</b>	<b>2,67%</b>	<b>105 841 019</b>	<b>47,23%</b>
441320	Autres droits et valeurs incorporelles	-		0	-	0,00%	0	
441321	Frais d'assistance technique des OTR pour les réseaux	400 000 000		400 000 000	126 960 992	3,58%	273 039 008	31,74%
441327	Frais d'études sectorielles Pôles sectoriels prioritaires (PSP)	100 000 000		100 000 000	45 761 080	1,29%	54 238 920	45,76%
441331	Frais d'assistance maîtrise d'ouvrage des OTR	30 000 000		30 000 000	4 970 000	0,14%	25 030 000	16,57%
441332	Frais d'assistance à la	90 000 000	-18 000 000	72 000 000	2 502 056	0,07%	69 497 944	3,48%

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014	Modification	Prévisions définitives	Réalisations au 31 décembre	Part A corriger	Reste à réaliser	Taux
	mobilisation des ressources							
441333	Frais d'assistance technique liés aux partenariats techniques (ADEPME, APDA, UNCCIAS, UNCM, ARD, ...)	50 000 000		50 000 000	34 449 000	0,97%	15 551 000	68,90%
441334	Frais de convention d'assistance technique (BPI, SOTUGAR FONGIP)	80 000 000	35 527 000	115 527 000	-	0,00%	115 527 000	0,00%
441335	Frais d'assistance technique à l'organisation des filières		28 000 000	28 000 000		0,00%	28 000 000	0,00%
	<b>Total autres droits et valeurs incorporelles</b>	<b>750 000 000</b>	<b>45 527 000</b>	<b>795 527 000</b>	<b>214 643 128</b>	<b>6,04%</b>	<b>580 883 872</b>	<b>26,98%</b>
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>993 021 000</b>	<b>3 077 000</b>	<b>996 098 000</b>	<b>309 373 109</b>	<b>8,71%</b>	<b>686 724 891</b>	<b>31,06%</b>
442110	Aménagements et installation des plateaux de bureaux siège	50 000 000		50 000 000	39 799 209	1,12%	10 200 791	79,60%
442111	Aménagements et installation des plateaux de bureaux agences	75 000 000		75 000 000	15 489 750	0,44%	59 510 250	20,65%
442112	Etudes d'aménagement et d'agencement des bureaux	15 673 150		15 673 150	5 668 650	0,16%	10 004 500	36,17%
	<b>TOTAL AMENAGEMENT ET INSTALLATIONS</b>	<b>140 673 150</b>	<b>-</b>	<b>140 673 150</b>	<b>60 957 609</b>	<b>1,72%</b>	<b>79 715 541</b>	<b>43,33%</b>
442120	Matériel informatique	80 000 000		80 000 000	69 286 060	1,95%	10 713 940	86,61%
442130	Matériel et mobilier de bureau siège	50 000 000		50 000 000	40 886 882	1,15%	9 113 118	81,77%
442140	Matériel et mobilier de bureau agences	40 000 000		40 000 000	28 858 825	0,81%	11 141 175	72,15%
442150	Matériel de transport (siège et agences)	370 000 000		370 000 000	349 250 000	9,83%	20 750 000	94,39%
442160	Matériel de sécurité (sécurité et protection électronique)	35 000 000	-650 000	34 350 000	29 176 412	0,82%	5 173 588	84,94%
442170	Matériel de téléphonie	10 000 000		10 000 000	9 805 800	0,28%	194 200	98,06%
442180	Matériel de climatisation	28 000 000	650 000	28 650 000	28 632 198	0,81%	17 802	99,94%
	<b>TOTAL MATERIELS</b>	<b>613 000 000</b>	<b>-</b>	<b>613 000 000</b>	<b>555 896 177</b>	<b>15,65%</b>	<b>57 103 823</b>	<b>90,68%</b>
521000	Provision pour risque d'exécution d'engagement par signature	25 000 000		25 000 000	-	0,00%	25 000 000	0,00%
	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>25 000 000</b>	<b>-</b>	<b>25 000 000</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>25 000 000</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 425 524 846</b>	<b>-2 000 000 000</b>	<b>5 425 524 846</b>	<b>4 079 909 419</b>	<b>71,56%</b>	<b>1 345 615 427</b>	<b>75,19%</b>

N° compte	Intitulé	Prévisions 2014	Modification	Prévisions définitives	Réalisations au 31 décembre	Part A corriger	Reste à réaliser	Taux
	<b>TOTAL DU BUDGET DES DEPENSES</b>	<b>9 399 217 266</b>	<b>-2 000 000 000</b>	<b>7 399 217 266</b>	<b>5 701 329 762</b>	<b>100,%</b>	<b>1 697 887 504</b>	<b>77,05%</b>

En vue de son opérationnalisation, le FONGIP a procédé à la création de trois sous fonds dédiés avec la mise en place des sous comptes « fonds de garantie pour le développement des PME (FOGADEV) », « fonds de garantie de l'artisanat (FOGART) », et « fonds de garantie pour l'auto-emploi des jeunes (FOGAREJ) ».

Ainsi, les crédits préalablement affectés au seul compte « fonds de garantie FONGIP » ont été ventilés vers les sous comptes ci-dessus indiqués.

Les prévisions des dépenses d'investissement ont été arrêtées à 5 425 524 846 FCFA et exécutées à hauteur de 4 079 909 419 FCFA, soit un taux de réalisation de 75,19%. Ces dépenses qui représentent 71,56% du total des dépenses, concernent les rubriques « les fonds affectés », « dépôts et cautionnements », « immobilisations incorporelles », « aménagements et installations » et « matériels ».

Le total des réalisations de la rubrique « fonds affectés » s'élève à 3 150 000 000 FCFA pour des prévisions de 3 641 903 696 FCFA, soit un taux d'exécution de 86,49%. Ces réalisations sont réparties entre, d'une part, le compte 502110 « Fonds de garantie FONGIP » pour un montant de 2 150 000 000 FCFA regroupant le FOGADEV (1 000 000 000 FCFA), le FOGART ( 741 903 696 FCFA), le FOGAREJ (408 096 304) et, d'autre part, le compte 502300 « Fonds de bonification FONGIP » pour 1 000 000 000 FCFA.

La part de la rubrique « fonds affectés » par rapport aux dépenses effectives est de 55,25%

Sur le montant des réalisations de 2 150 000 000 FCFA du compte 502110 « fonds de garantie », il y a lieu de préciser qu'il représente les placements sous forme de dépôt à terme (DAT) effectués par le FONGIP suite aux conventions signées avec la CNCAS, la BNDE, la CBAO et ECOBANK. Ce même montant est également utilisé pour couvrir les garanties accordées aux PME, aux porteurs de projets et aux groupements de femmes. En revanche, le montant de 1 000 000 000 de réalisation du compte « fonds de bonification » représente le montant mis à la disposition des institutions de microfinance sous forme de prêt destiné au refinancement des jeunes porteurs de projets et des groupements de femmes suite aux conventions signées avec celles-ci.

La rubrique « immobilisations incorporelles » est exécutée au 31 décembre au montant de 309 373 109 FCFA pour des prévisions de 996 098 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 31,06%. Cette rubrique est subdivisée en deux sous rubriques intitulées « logiciels et licences » réalisées à hauteur de 94 729 981 FCFA et « autres droits et valeurs incorporelles » pour un montant de 214 643 128 FCFA, soit des taux respectifs de 47,23% et 26,98 %.

Cette rubrique enregistre le taux d'exécution le plus faible avec 31,06%, dû en partie à la faiblesse des réalisations sur certains postes combinée à l'absence d'exécution de certaines lignes budgétaires. En effet, les comptes 441321 « frais d'assistance technique des OTR » (31,74%), 441331 « frais d'assistance technique maîtrise d'ouvrage des OTR » (16,57%) et 441332 « frais d'assistance à la mobilisation des ressources » (3,48%). Cette situation s'explique également par le fait que d'autres lignes budgétaires n'ont pas été exécutées c'est le cas des comptes 441334 « frais

d'assistance technique (BPI, SOTUGAR, FONGIP) » et 441335 « frais d'assistance technique à l'organisation des filières ».

Au 31 décembre 2014, les dépenses concernant les immobilisations incorporelles représentent 8,71% du total des dépenses du budget.

Réalisées à hauteur de 90,68%, les dépenses relatives à la rubrique « matériels » représentent, à l'exception de la rubrique « fonds affectés », les dépenses les plus importantes concernant l'investissement avec un montant de 555 896 177 FCFA, soit 15.65% du total des dépenses.

Les dépenses relatives aux autres rubriques s'établissent comme suit :

- « aménagements et installations » 60 957 609 FCFA soit un taux de 43,33% ;
- « dépôts et cautionnements » 3 682 524 FCFA, soit un taux de 41,61%.

Les parts de ces rubriques par rapport au total des dépenses sont respectivement de 1,72% et 0,10%.

Les restes à réaliser pour ces dépenses d'investissement s'élèvent à 1 345 615 427 FCFA.

## 2.2. RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

**Tableau N° 07 : Résultat de l'exécution**

Rubriques	Montant
Disponibilités reportées de 2013	2 234 610 567
Recettes de l'année	5 113 297 671
Total des recettes	7 347 908 238
Dépenses de l'année	5 701 329 762
Résultat courant de l'année	1 646 578 476

Les recettes totales au 31 décembre 2014 s'établissent au montant de 7 347 908 238 FCFA et réparties entre les disponibilités reportées au 31 décembre 2013 pour un montant de 2 234 610 567 FCFA et les recettes de l'année 2014 pour un montant de 5 113 297 671 FCFA.. En revanche, les dépenses de l'année s'élèvent au montant de 5 701 329 762 FCFA et il en résulte un solde d'exécution budgétaire de 1 646 578 476 FCFA.

## 2.3. SITUATION DE LA TRÉSORERIE

**Tableau N° 08 : Contrôle de la situation de trésorerie**

	Compte Trésor	Compte BICIS	Compte CBAO	Compte CNCAS	Compte Ecobank	Compte BIS	Compte BRM	Compte Banque atlantique	Compte BNDE	Compte BOA
Solde antérieur	2 000 000 000	407 786 976	10 211 246	2 005 257 259	20 000 000	19 955 380	20 000 000	20 000 091	-	-
Débits de la période (encaissements)	3 000 000 000	3 063 970 100	1 001 084 658	95 562 374	510 777 084	1 596 000	200 000 000	-	1 251 490 938	250 000 000
Total débits	5 000 000 000	3 471 757 076	1 011 295	2 100 819	530 777	21 551 380	220 000	20 000	1 251 490 938	250 000 000

(Solde antérieur + Débits période)			904	633	084		000	091		
Crédits de la période (décaissement)	4 837 508 500	3 416 110 855	1 008 272 906	2 076 968 025	500 925 463	20 089 219	129 500	35 100	250 137 988	100
SOLDE DE LA PERIODE	162 491 500	55 646 221	3 022 998	23 840 608	29 851 621	1 462 161	219 870 500	19 964 991	1 001 352 950	249 999 900

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2014 s'établit à un milliard sept cent soixante-sept millions cinq cent trois mille quatre cent cinquante FCFA (1 767 503 450 FCFA).

Il convient cependant de rappeler que les montants des encaissements et des décaissements intègrent les virements internes entre banques.

Par ailleurs, les soldes obtenus après rapprochements bancaires prennent en compte les chèques et virements établis et non encore exécutés par certaines banques. Cette situation concerne essentiellement le compte de dépôt du Trésor pour lequel le solde de 162 491 500 ne reflète pas le solde réel au 31 décembre 2014 qui est de 1 312 315 000 FCFA. Il en est de même du compte de la BNDE dont le solde réel est de 1 352 950 FCFA au lieu de 1 001 352 950 FCFA du fait d'un virement d'un milliard (1 000 000 000) non exécuté par le Trésor.

### III. CONTRAINTES ET ENSEIGNEMENTS

Les performances sur la garantie reposent principalement sur la diligence des banques partenaires vis-à-vis des demandes reçues des PME et porteurs de projets.

Cependant, l'opérationnalisation du dispositif de garantie n'est pas totalement effective au niveau des banques partenaires pour les raisons suivantes :

- Incompréhension sur certains termes de la convention de garantie lors de sa mise en œuvre ;
- Lenteur notée dans l'instruction des dossiers au niveau des banques partenaires ;

Pour résoudre ces problèmes, des mesures ont été prises par l'administration générale pour accroître le taux d'absorption du FONGIP en termes de garantie. Il s'agit de :

- instituer des comités de suivi de la convention de garantie avec chaque banque partenaire auxquels participent les services en charge des risques et de l'exploitation ;
- définir des programmes spécifiques visant à faciliter davantage l'accès au crédit de cibles bien précises ;
- définir de nouveaux produits mieux adaptés notamment la garantie portefeuille.

Hormis le désaccord observé avec la Banque Islamique du Sénégal et la Banque Atlantique du Sénégal sur les conditions de mise en jeu de la garantie, aucune contrainte majeure n'a été relevée avec les banques partenaires.

Par ailleurs, des lenteurs sont observées dans la mise en place effective des crédits, un plaidoyer est mené pour sensibiliser les banques au respect des délais contractuels consignés dans les conventions de partenariats.

Concernant la bonification, les contraintes suivantes sont notées notamment :

- les difficultés des bénéficiaires à constituer l'apport personnel de 10% exigé par les SFD ;
- le niveau de garantie exigé par les SFD par rapport aux montants de financement sollicités par les porteurs de projets notamment individuels ;
- une lenteur dans le traitement des demandes de prêts bonifiés.

Pour lever ces contraintes des actions de communication sont envisagées pour sensibiliser d'avantage les porteurs de projets sur les conditions d'accès au crédit.

En définitive, la principale contrainte observée concerne la mobilisation des ressources à partir du Trésor, pour alimenter nos comptes ouverts dans les banques partenaires dans le cadre des conventions de garanties comme en témoigne le retard dans l'exécution des ordres de virement déposés au Trésor Public.